



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Février 2023

☎ 04 74 05 72 78

Fax 04 74 05 93 76

Email : [mairie@saint-forgeux.fr](mailto:mairie@saint-forgeux.fr)

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 02/02/2023

Date d'affichage : 02/02/2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS le SEPT FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Gilles PUIPIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Catherine MAINAND, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND.

**Absent excusé** : Monsieur Boris RABOUTOT donne procuration à Monsieur Julien BOLVY

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme DURAND

Délibération N°08/2023

**Objet : Modification simplifiée N°3 du PLU**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 25 février 2015,

Vu la modification N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 17 décembre 2019

Vu la modification N°2 du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 20 septembre 2022

Vu l'arrêté en date du 02 février 2023 prescrivant la modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme,

Rappel de l'objet de la modification :

- Adapter le règlement de la zone Ua pour faciliter l'implantation des bâtiments d'intérêts collectifs.

Considérant que dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, il est nécessaire de mettre à disposition du public le dossier pendant une durée de 1 mois.

La durée de la mise à disposition du projet est de 1 mois ; elle se déroulera du 27 février au 31 mars 2023.

Le projet de modification et les avis des personnes publiques associées qui auront été adressées à la Mairie, seront mis à disposition du public en Mairie de Saint-Forgeux les jours suivants :

- Mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Mercredi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le projet de modification simplifiée n°3 sera également consultable sur le site internet de la Commune [www.saint-forgeux.fr](http://www.saint-forgeux.fr).

Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre accompagnant le projet de modification simplifiée n°3 mis à disposition.
- En adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Maire-51 Place de la Mairie-69490 SAINT FORGEUX
- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@saint-forgeux.fr](mailto:mairie@saint-forgeux.fr)

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n°3 du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le projet et formuler ses observations sera affiché à la porte de la Mairie, sur le panneau lumineux, sur panneau pocket et sur le site internet.

Cet avis sera en outre publié dans un journal diffusé dans le Département.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Par 14 voix pour et 0 voix contre**

**ADOpte** les modalités de la mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n°3,

**APPROUVE** les modalités de la mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n°3,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R153-21 du code de l'urbanisme :

- transmission au Préfet au titre du contrôle de légalité,
- affichage en mairie durant un mois,
- mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

---

Fait et délibéré en séance publique, les jours,  
mois et an que dessus ont signé au registre  
tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire  
Gilles DUBESSY

